

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 31 mai à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Chantal MENIGOT et Myriam PISANO.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Christine DEL PIE à Jean-Claude TOURNIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET et Frédéric ROUSSE à Josette BESSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 14 mai	Le 14 mai	En exercice	41
		Présents	32
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

2018-04-05 Convention avec l'AAV90 (ex AVADEM)

Rapporteur : Monique DINET

Vu la délibération de la CCST n° 2005-06-03 du 22 décembre 2005,

Vu la convention relative à la mise en place d'une permanence d'aide aux victimes, accès au droit et médiation dans le Sud Territoire,

Dans le cadre des actions liées à l'exercice de sa compétence Prévention de la délinquance, la CCST a signé une convention avec l'AVADEM afin d'ouvrir un service de proximité à destination des habitants du Sud Territoire.

Cette convention est renouvelable annuellement.

Depuis mars 2006, l'AVADEM propose des permanences pour les usagers du Sud Territoire dans les locaux de la CCST, le dernier mardi de chaque mois.

L'association a fusionné avec l'AIAVI (Association Intercommunautaire d'Aide aux Victimes d'Infractions) dont le siège se situe à Montbéliard (12 rue Maurice Ravel). Le nom du service d'aide aux victimes du Territoire de Belfort est désormais l'AAV90 (aide aux victimes 90).

Bilan de l'année 2016 transmis par l'AAV90 en date du 19 mars 2018 :

L'association a effectué 10 permanences d'accès au droit et d'aides aux victimes le dernier mardi de chaque mois à la CCST.

Au cours de l'année 2016, l'AAV 90 a reçu 31 personnes dont les demandes d'information et d'accompagnement relevaient à 55% du domaine pénal et 45% du domaine civil.

La majorité des personnes rencontrées, soit 60%, résidait dans la commune de Delle, les autres venant des communes voisines.

Pour l'année 2016, le coût des permanences a été calculé en tenant compte des charges inhérentes à la tenue des permanences soit un montant de 1 973.86 €.

Pour 2017, le coût des permanences a été évalué à 2 020.00 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De renouveler et poursuivre la convention entre la CCST et l'AAV 90 (ex-AVADEM) pour les années 2017 et 2018,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique et budgétaire relatif à cette décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 07 JUIN 2018

Le Président,


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE
Le Président
Christian RAYOT

Le Président,


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Le Président
Christian RAYOT
DU SUD
TERRITOIRE